RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1206) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE AUDITORIUM JEAN-PIERRE-MIQUEL A L'ASSOCIATION « PRIMA LA MUSICA », A TITRE GRATUIT

DÉCISION N° DM-26-275

EN DATE DU 17 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-229 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Florence LIEVYN, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Prima la musica » dont le siège est situé Maison des associations, 41/43 rue Raymond-du-Temple, 94300 Vincennes, d'organiser un enregistrement dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, les 23, 24 et 25 août 2026 de 9h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Prima la musica » dont le siège est situé Maison des associations, 41/43 rue Raymond-du-Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salles à titre gratuit, afin d'organiser un enregistrement dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, les 23, 24 et 25 août 2026 de 9h00 à 18h00.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la transition écologique, du développement économique, des commerces et de l'artisanat,

Signé

Florence LIEVYN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260717-Imc1H14476H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2026
Date de Publication : 17/07/2026